

223C0823
FR0000065278-FS0437

6 juin 2023

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

HOPSCOTCH GROUPE

(Euronext Growth Paris)

1. Par courriers reçus le 5 juin 2023, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissement de seuils suivantes, intervenus le 1^{er} juin 2023 :
- M. Pierre-Franck Moley a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le seuil de 5% des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE¹ et détenir individuellement 134 507 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 222 133 droits de vote, soit 4,86% du capital et 5,18% des droits de vote de cette société² ; et
 - M. Benoît Désveaux a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le seuil de 10% des droits de vote de la société HOPSCOTCH GROUPE et détenir individuellement 227 314 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 434 097 droits de vote, soit 8,21% du capital et 10,13% des droits de vote de cette société².

Ces franchissements de seuils résultent de l'attribution de 30 000 actions gratuites HOPSCOTCH GROUPE au profit de M. Pierre-Franck Moley et M. Benoît Désveaux à hauteur de 15 000 actions gratuites HOPSCOTCH GROUPE chacun.

À cette occasion, le concert composé du groupe BDM et du groupe familial Chouchan **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 1^{er} juin 2023, 829 052 actions HOPSCOTCH GROUPE représentant 1 575 692 droits de vote, soit 29,96% du capital et 36,75% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Frédéric Bedin	228 023	8,24	441 046	10,29
Benoît Désveaux	227 314	8,21	434 097	10,13
Pierre-Franck Moley	134 507	4,86	222 133	5,18
Le Holding Système ³	233 438	8,44	466 876	10,89
Total groupe BDM	823 282	29,75	1 564 152	36,48
Lionel Chouchan	2 383	0,09	4 766	0,11
Autres	3 387	0,12	6 774	0,16
Total groupe familial Chouchan	5 770	0,21	11 540	0,27
Total concert	829 052	29,96	1 575 692	36,75

¹ Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris le 27 juillet 2022.

² Sur la base d'un capital composé de 2 767 443 actions représentant 4 287 156 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Société par actions simplifiée (sise 23-25 rue Notre-Dame des Victoires, 75002 Paris) détenue par MM. Bedin, Désveaux, et Moley respectivement à hauteur d'un tiers du capital.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« M. Benoît Désveaux, membre du directoire de la société HOPSCOTCH GROUPE, déclare :

- avoir franchi en hausse de manière directe le seuil de 10% des droits de vote d'HOPSCOTCH GROUPE (la société), le 1^{er} juin 2023 suite à l'attribution définitive de 15 000 actions gratuites à son profit ;
- qu'il agit de concert avec MM. Pierre-Franck Moley et Frédéric Bedin également membres du directoire, la société Le Holding Système ainsi que M. Chouchan et certains membres de sa famille ;
- qu'il n'envisage pas de procéder à l'acquisition d'actions de la société en vue d'en acquérir le contrôle ;
- qu'il n'envisage pas de modifier sa stratégie vis-à-vis de la société et n'envisage aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- qu'il n'est parti à aucun accord et ne détient aucun instrument mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- qu'il n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société ;
- qu'il est déjà membre du directoire de la société et n'envisage pas de demander la nomination d'une ou plusieurs autres personnes au directoire ni au conseil de surveillance de la société. »
